

## CÔTE BASQUE ENCHERES

Arnaud LELIEVRE  
Florence LELIEVRE-CABARROUY  
Commissaires-Priseurs  
Agrément 032-2013

8, rue Dominique Larréa  
ZA Layatz  
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

tel : 05 59 23 38 53  
www.cotebasqueenchères.com  
contact@cotebasqueenchères.com

Cabinet d'EXPERTISE  
JEAN VINCHON NUMISMATIQUE

Françoise BERTHELOT-Vinchon  
Expert Numismate et Numismate Professionnel  
membre AINP-membre CEEA-membre CEEA-membre SNA

77 rue de Richelieu 77  
75002 PARIS

tel. 01 42 97 50 00 mob. 06 52 04 24 14  
vinchon@wanadoo.fr  
francoise.berthelot.vinchon@orange.fr

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SAINT JEAN DE LUZ

**DIMANCHE 6 DECEMBRE 2020**

à partir de 14 heures

Frais de vente : 21,5% ttc

## NUMISMATIQUE

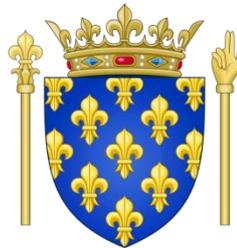
### MONNAIES EN OR

royales françaises et étrangères (Espagne et Portugal)

### ROYAUME DE FRANCE



Louis XI



Charles VIII

Sous le règne de **Louis XI et Charles VIII**,  
une grande partie du royaume utilisait dans la vie courante des monnaies étrangères...  
C'est un véritable mélange de monnaies de toutes provenances qui circulaient.

- 1. LOUIS XI le Prudent** fils de Charles VII et Marie d'Anjou  
22 juillet 1461 – 30 août 1483  
(couronnelle) LVDOVICVS :DEI :GRA :FRANCORVM :REX. (tour).  
Ecu de France couronné surmonté d'un soleil.  
R/. (couronnelle) XPS :VINCIT :XPS :REGNAT :XPS :IMPERAT (tour).  
Croix aux bras fleurdelisés. Dy 544 ; Laf 529  
**Ecu d'or au Soleil** 2 novembre 1475. Point 6<sup>e</sup> = Tours. (3,34 g)  
Flan étroit. Beau. 200 / 220 €



- 2. CHARLES VIII l'Affable** fils de Louis XI et Charlotte de Savoie  
30 août 1483 – 7 avril 1498  
(lis) KAROLVS :DEI :GRA :FRANCORVM :REX.  
Ecu de France couronné surmonté d'un soleil.  
R/. (lis) XPS :VINCIT :XPS :REGNAT :XPS :IMPERAT.  
Croix aux bras fleurdelisés. Lis initial avers et revers. Dy 575A ; Laf 554f  
**Ecu d'or au Soleil** 2<sup>e</sup> émission juillet 1494. Point 8<sup>e</sup> = Poitiers. (3,35 g)  
Flan irrégulier. T.B. 300 / 350 €



## ROYAUME D'ESPAGNE



Ferdinand et Isabelle



Philippe I<sup>er</sup> et Jeanne



Philippe II



Charles I<sup>er</sup>, futur Charles Quint

### Les Rois catholiques

ou même «Les Rois très catholiques», est un titre reçu par **Isabelle I<sup>ère</sup> de Castille et Ferdinand II d'Aragon**, accordé par le pape Alexandre VI en compensation pour l'octroi du titre Très chrétien aux rois de France.

Ferdinand est le fils de Jean II, roi d'Aragon et de Navarre et de Jeanne, fille de Frédéric Henriquez. En 1479, à la mort de son père, il hérita de l'Aragon. Son union avec Isabelle, reine de Castille, fut à l'origine de l'unification des deux plus grands royaumes d'Espagne engagés dans la croisade contre les maures. Dès 1482, Ferdinand et Isabelle s'en prirent à Grenade, le dernier état maure d'Espagne. Grenade tomba dix ans plus tard en 1492. Leur règne fut marqué par l'Inquisition qui a été établie en 1478. En 1492 de nombreux Juifs et Musulmans furent expulsés. De leur union naquit **Jeanne\*** qui épousa Philippe le Beau. Isabelle patronna le voyage de Christophe Colomb qui débarqua aux Bahamas le 12 octobre 1492, marquant les débuts de l'exploitation du Nouveau Monde et de l'expansion du royaume d'Espagne.

### 3. FERDINAND ET ISABELLE

13 décembre 1476 - 23 janvier 1516

+ FERDINANDUS : ET : ELISABET : D : G : REX ET REI.

Les deux bustes couronnés en regard. Entre les deux bustes S/\*.

R/ (point) SVB.VMBRA.ALARVM.TVARVM.PROTECT.

Armoiries brochant sur un aigle les ailes éployées (aigle de Saint Jean).

Fr 129

**Double-excellente en or** (non daté) S = Séville. (6,92 g)

Trace de manipulation. Beaux portraits. Très beau. 1 200 / 1 500 €



### MACUQUINAS

monnaies des Pirates

Les **macuquinas**, appelées « COB » sont des monnaies brutes fabriquées au marteau en Espagne et dans les colonies d'Amérique du Sud. Ces monnaies se caractérisent par leur aspect fruste et leur flan irrégulier, ce qui les rendent mystérieuses et éveillent la curiosité. Elles évoquent la conquête de l'Amérique par les Espagnols mais aussi la présence des pirates en mer des Caraïbes où voguaient les navires espagnols chargés de la précieuse cargaison en route vers l'Espagne.

**\*Jeanne la Folle** est la fille de Ferdinand et Isabelle et la mère de **Charles Quint\***

### 4. JEANNE la Folle et CHARLES I<sup>er</sup>

23 janvier 1516 – 11 avril 1555

IOANNA° ET: CAROLVS. Armoiries couronnées.

R/. (tour) HISPANIARVM: REGES: SICILIA.

Croix potencée dans un quadrilobe annelé et tréflé.

De part et d'autre, *D carré et S*. Fr 153

**Scudo d'or** (non daté) S = Séville. (3,33 g)

Flan irrégulier. Beau. 350 / 400 €



5. **JEANNE la Folle et CHARLES I<sup>er</sup>** 1516-1555  
Armoiries couronnées. R/. Croix potencée dans un quadrilobe annelé et tréflé. De part et d'autre, *S et D carré*. Fr 153  
**Scudo d'or** (non daté) S = Séville. (3,30 g)  
Flan aplati. Beau. 300 / 350 €



6. **JEANNE la Folle et CHARLES I<sup>er</sup>** 1516-1555  
Armoiries couronnées. R/. Croix potencée dans un quadrilobe annelé et tréflé. De part et d'autre, *S et étoile*. Fr 153  
**Scudo d'or** (non daté) S = Séville. (3,25 g)  
Flan déformé. Beau. 280 / 300 €



*Philippe II est le fils ainé de \*Charles Quint et d'Isabelle du Portugal*



7. **PHILIPPE II 1556-1598**  
+ PHILIPPVS II DEI GRA. Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol *A gauche de l'écu M* et à droite II pointé.  
R/. + HISPANIARVM REX. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules.  
Fr 167 (rare)  
**Double-escudo d'or. M = Madrid** (6,73 g)  
Extrêmement rare. Quelques exemplaires connus pour cet atelier.  
Flan irrégulier. Très beau. 2 800 / 3 000 €

8. **PHILIPPE II** 15 février 1556 – 13 septembre 1598  
Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol.  
*A gauche de l'écu, S/d carré* et à droite, II placé verticalement.  
R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 169  
**Double-escudo d'or.** S = Séville (6,72 g)  
Décentré. T.B. 550 / 600 €



9. **PHILIPPE II** 1556-1598  
Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol.  
*A gauche de l'écu, S/d carré* et à droite, II placé verticalement.  
R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 169  
**Double-escudo d'or.** S = Séville (6,73) g  
Coup de cisaille. T.B. 550 / 600 €



**10. PHILIPPE II 1556-1598**

Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol.

*A gauche de l'écu, S/d carré et à droite, II placé verticalement.*

R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 169

**Double-escudo d'or.** S = Séville (6,73 g)

Flan étroit. T.B. 500 / 550 €



**11. PHILIPPE II 1556-1598**

Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol.

*(A gauche de l'écu, S/d carré et à droite, II placé verticalement).*

R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 169

**Double-escudo d'or.** S = Séville (6,73 g)

T.B. 500 / 550 €



**12. PHILIPPE II 1556-1598**

Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyr

*A gauche de l'écu, S/d carré et à droite, II placé verticalement.*

R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 169

**Double-escudo d'or.** S = Séville (6,72 g)

Très beau/T.B. 500 / 550 €



**13. PHILIPPE II 1556-1598**

Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol. *A gauche de l'écu, T/M et à droite, II pointé.*

R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 170

**Double-escudo d'or.** T = Tolède (6,75 g)

T.B. 300 / 350 €



**14. PHILIPPE II 1556-1598**

Armoiries couronnées aux armes de Aragon, Castille et Leon, Autriche, Bourgogne ancien, Brabant, Bourgogne nouveau, Naples et Sicile, surchargées d'un petit écu aux armes du Portugal et d'un petit écu aux armes de Flandres et Tyrol. *A gauche, M/T et à droite II pointé.*

R/. Croix potencée dans un quadrilobe feuillu cantonné de quatre globules. Fr 170

**Double-escudo d'or.** T = Tolède (6,75 g)

Flan irrégulier. T.B. 300 / 350 €





## ROYAUME DU PORTUGAL



*Sébastien est le fils du prince héritier Jean-Manuel (mort quelques jours avant sa naissance) et de l'infante Jeanne d'Espagne (fille de Charles Quint)*

### 15. PORTUGAL – SEBASTIAN Dom Sebastião

11 juin 1557 – 4 août 1579

+ SEBASTIANVS: I: REX: PORTVG. *Sébastien I<sup>er</sup> roi du Portugal.*

Écu de Portugal couronné.

R/. (fleuron) IN HOC: SIGNO: VINCES. *Par ce signe tu seras vainqueur.*

Croix de Jérusalem.

**Cruzado d'or de 500 reis.** Lisbonne (3,82 g)

T.B. 450 / 500 €



### 16. PORTUGAL – SEBASTIAN Dom Sebastião 1557-1579

Écu de Portugal couronné.

R/. Croix de Jérusalem.

**Cruzado d'or de 500 reis.** Lisbonne (3,80 g)

T.B. 350 / 400 €



---

EXPOSITION A SAINT JEAN DE LUZ le matin de la vente

---

## Conditions de Ventes

1. Les estimations indiquées au catalogue sont données à titre indicatif.
2. Les dimensions, poids, couleurs de reproduction et informations concernant l'état sont fournis à titre indicatif et non contractuel. L'exposition aura permis de vérifier les objets et leur état. Aucune réclamation concernant ces informations ne sera admise après la vente. Cependant les commissaires-priseurs garantissent l'authenticité des objets qui sont proposés.
3. La vente se déroule dans l'ordre des numéros du catalogue. Le commissaire-priseur se réserve toutefois le droit de retirer, ajouter, diviser ou regrouper des lots.
4. La vente se déroule aux enchères publiques. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire. Il aura l'obligation de communiquer noms et adresse au commissaire-priseur, ainsi qu'une pièce d'identité.
5. En cas de double enchère au moment de l'adjudication effectivement constatée par le commissaire-priseur, l'objet sera remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public pourra enchérir à nouveau.
6. A défaut de paiement par l'adjudicataire, l'objet pourra être remis en adjudication sur folle enchères, immédiatement ou à la première demande. L'adjudicataire défaillant pourra être tenu de payer la différence du prix finalement obtenu.
7. Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Il est conseillé à l'adjudicataire de procéder à l'enlèvement de ses lots dans les meilleurs délais afin d'éviter des frais de manutention ou de stockage, qui demeurent à sa charge.

### PAIEMENT

8. La vente se déroule en euros et s'effectue expressément au comptant. La délivrance des objets pourra être suspendue jusqu'à l'entier paiement du prix, commissions, frais et taxes éventuelles inclus.
9. L'acheteur paiera à la maison de vente Côte Basque Enchères sarl en sus du prix d'adjudication ou prix marteau, une commission de **21,5 % TTC**.
10. Le paiement peut s'effectuer :
  - en espèces dans la limite des obligations légales (1000 € pour les particuliers ou professionnels français et 15 000 € pour les non-résidents accompagnés d'un justificatif de domiciliation),
  - par carte bancaire, sauf American Express,
  - par virement bancaire, (tout frais bancaire étant à la charge de l'acquéreur)
  - par chèque accompagné de deux pièces d'identité,
  - Aucun chèque étranger ne sera accepté procédez à un virement bancaire.
11. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance de l'objet pourra être différée jusqu'à l'encaissement.
12. Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour

motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.

13. Côte Basque Enchères sarl est adhérente au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

#### ORDRES D'ACHAT

14. Les commissaires-priseurs se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achats fermes qui leur sont confiés en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente.
15. Les enchères téléphoniques sont acceptées **UNIQUEMENT** pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 200 €. Le client qui fera la demande d'enchères par téléphone sera réputé acquéreur de l'objet au moins à l'estimation basse.
16. Tout ordre d'achat, demande d'enchères par téléphone ou inscription sur le *live* devra être transmis au plus tard la veille de la vente, accompagné des noms, adresses complètes, pièce d'identité, coordonnées téléphoniques et coordonnées bancaires SWIFT ou RIB. En l'absence d'une de ses informations, les commissaires-priseurs se réservent la possibilité de ne pas prendre en compte la demande.
17. Les demandes d'enchères par téléphone, les ordres d'achats et les enchères en *live* sont une facilité et un service rendu gratuitement par les commissaires-priseurs qui ne sauraient être tenu pour responsable de leur mauvaise exécution ou de problème technique.

#### EXPORTATION

18. Les acheteurs souhaitant exporter leurs achats devront le faire savoir au plus tard le jour de la vente. Ils pourront récupérer la TVA sur les honoraires d'achat à la condition de présenter un justificatif de douane en bonne et due forme, dans lequel le nom de la maison de vente soit mentionné en tant qu'exportateur.
19. La récupération de la TVA se fera sur remboursement exclusivement, après paiement du bordereau dans un premier temps puis présentation des justificatifs d'exportation nécessaires dans un second temps.
20. Les objets composés de matière particulière comme l'ivoire dont l'exportation doit faire l'objet d'un passeport administratif spécifique, sont vendus conformément aux conventions internationales. L'établissement du passeport est à la charge de l'acheteur, sans que cela puisse constituer un motif de suspension de l'entier règlement.

#### TRANSPORT ET GARDE MEUBLE

20. La maison de ventes Côte Basque Enchères se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à organiser le gardiennage et l'expédition de vos biens partout en France et à l'étranger. Les acheteurs peuvent également organiser eux-mêmes l'acheminement avec leurs transporteurs. Le transport, l'emballage et le gardiennage des biens après la vente sont à la charge de l'acheteur. La maison de ventes Côte Basque Enchères sarl décline toute responsabilité une fois l'adjudication prononcée, notamment dans le transport, et peut refuser d'expédier des objets trop fragiles.
21. Les objets vendus sont conservés gracieusement **deux semaines après la vente**. Au-delà de ce délai, des frais de gardiennage et/ou de garde-meuble pourront être perçus par jour et par lot.
22. **Le fait de participer à la vente entraîne obligatoirement l'acceptation de ces conditions.**

#### " VENTES LIVE ".

pour **ENCHERIR** depuis votre ordinateur en restant chez vous,  
et **SUIVRE** la vente en direct avec l'image et le son par Internet

**DROUOT**  
DIGITAL  
Live

<https://www.drouotlive.com/>

Au niveau du calendrier des ventes, sur notre site, les ventes pour lesquelles nous proposons le LIVE dispose d'un bouton "lien" qui vous renvoie directement vers l'interface de la VENTE EN LIVE.

Pour participer aux ventes retransmises en LIVE, il faut préalablement vous être inscrit chez le prestataire hébergeur de la vente. Muni de vos coordonnées bancaires, cela ne prendra que quelques secondes. Ensuite, la Maison de Vente validera votre inscription pour que puissiez participer à la vente.

**Pensez à vous inscrire au plus tard la veille de la vente.**